



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2005/128
14 janvier 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante et unième session
Point 14 d) de l'ordre du jour provisoire

**GROUPES ET INDIVIDUS PARTICULIERS: AUTRES GROUPES
ET PERSONNES VULNÉRABLES**

Note du secrétariat

En application du paragraphe 2 de la résolution 59/198 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2004, la Commission des droits de l'homme sera saisie du rapport du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés sur sa quatrième session (A/59/360).
